



N° 1636

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 décembre 2013.

## PROPOSITION DE LOI

*visant à mettre en place un **dispositif de réduction d'activité**  
des **moniteurs de ski** ayant atteint l'**âge de liquidation de**  
leur pension de **retraite** et souhaitant prolonger leur activité  
au bénéfice des nouveaux moniteurs,*

(Renvoyée à la commission des affaires sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Bruno LE ROUX, Frédérique MASSAT, Marie-Noëlle BATTISTEL, Karine BERGER, François BROTTES, Jean GLAVANY, Bernadette LACLAIS, Émilienne POUMIROL, Béatrice SANTAIS, Jean-Pierre ALLOSSERY, Guillaume BACHELAY, Jean-Paul BACQUET, Philippe BAUMEL, Catherine BEAUBATIE, Erwann BINET, Daniel BOISSERIE, Jean-Claude BUISINE, Sylviane BULTEAU, Vincent BURRONI, Martine CARRILLON-COUVREUR, Jean-Michel CLÉMENT, Jean-Jacques COTTEL, Catherine COUTELLE, Guy DELCOURT, Carole DELGA, Sébastien DENAJA, William DUMAS, Jean-Paul DUPRÉ, Olivier DUSSOPT, Richard FERRAND, Michèle FOURNIER-ARMAND, Geneviève GAILLARD, Pascale GOT, Marc GOUA, Chantal GUITTET, David HABIB, Danièle HOFFMAN-RISPAL, Sandrine HUREL, Monique IBORRA, Michel ISSINDOU, Marietta KARAMANLI,

Conchita LACUEY, Jean-Luc LAURENT, Viviane LE DISSEZ, Annick LE LOCH, Patrick LEMASLE, Catherine LEMORTON, Jean-Philippe MALLÉ, Marie-Lou MARCEL, Sandrine MAZETIER, Michel MÉNARD, Kléber MESQUIDA, Franck MONTAUGÉ, Christine PIRES BEAUNE, Philippe PLISSON, Pascal POPELIN, Catherine QUÉRÉ, Marie-Line REYNAUD, Gilbert SAUVAN, Sylvie TOLMONT, Jean-Louis TOURAINE, Catherine TROALLIC, Cécile UNTERMAIER, Olivier VERAN, Michel VERGNIER, Paola ZANETTI et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen (1) et apparentés (2),

députés.

---

(1) *Ce groupe est composé de Mesdames et Messieurs* : Ibrahim Aboubacar, Patricia Adam, Sylviane Alaux, Jean-Pierre Allossery, Pouria Amirshahi, François André, Nathalie Appéré, Christian Assaf, Avi Assouly, Pierre Aylagas, Alexis Bachelay, Guillaume Bachelay, Jean-Paul Bacquet, Gérard Bapt, Frédéric Barbier, Ericka Bareigts, Claude Bartolone, Christian Bataille, Delphine Batho, Marie-Noëlle Battistel, Laurent Baumel, Philippe Baumel, Nicolas Bays, Catherine Beaubatie, Jean-Marie Beffara, Luc Belot, Karine Berger, Gisèle Biémouret, Philippe Bies, Erwann Binet, Jean-Pierre Blazy, Yves Blein, Patrick Bloche, Daniel Boisserie, Pascale Boistard, Christophe Borgel, Florent Boudié, Marie-Odile Bouillé, Christophe Bouillon, Brigitte Bourguignon, Malek Bouth, Kheira Bouziane, Emeric Bréhier, Jean-Louis Bricout, Jean-Jacques Bridey, François Brottes, Isabelle Bruneau, Gwenegan Bui, Sabine Buis, Jean-Claude Buisine, Sylviane Bulteau, Vincent Burroni, Alain Calmette, Jean-Christophe Cambadélis, Colette Capdevielle, Yann Capet, Christophe Caresche, Fanélie Carrey-Conte, Martine Carrillon-Couvreur, Christophe Castaner, Laurent Cathala, Jean-Yves Caullet, Nathalie Chabanne, Guy Chambefort, Jean-Paul Chanteguet, Marie-Anne Chapdelaine, Dominique Chauvel, Pascal Cherki, Jean-David Ciot, Alain Claey, Jean-Michel Clément, Marie-Françoise Clergeau, Philip Cordery, Valérie Corre, Jean-Jacques Cottel, Catherine Coutelle, Jacques Cresta, Pascale Crozon, Seybah Dagoma, Yves Daniel, Carlos Da Silva, Pascal Deguilhem, Florence Delaunay, Guy Delcourt, Carole Delga, Sébastien Denaja, Françoise Descamps-Crosnier, Sophie Dessus, Jean-Louis Destans, Michel Destot, Fanny Dombre Coste, René Dosière, Philippe Doucet, Sandrine Doucet, Françoise Dubois, Jean-Pierre Dufau, Anne-Lise Dufour-Tonini, Françoise Dumas, William Dumas, Jean-Louis Dumont, Laurence Dumont, Jean-Paul Dupré, Yves Durand, Philippe Duron, Olivier Dussopt, Christian Eckert, Henri Emmanuelli, Corinne Erhel, Sophie Errante, Marie-Hélène Fabre, Alain Fauré, Martine Faure, Olivier Faure, Matthias Fekl, Vincent Feltesse, Hervé Féron, Richard Ferrand, Jean-Pierre Fougerat, Hugues Fourage, Michèle Fournier-Armand, Christian Franqueville, Michel Françaix, Jean-Claude Fruteau, Jean-Louis Gagnaire, Geneviève Gaillard, Yann Galut, Hélène Geoffroy, Jean-Marc Germain, Jean-Patrick Gille, Jean Glavany, Daniel Goldberg, Geneviève Gosselin, Pascale Got, Marc Goua, Linda Gourjade, Laurent Grandguillaume, Estelle Grelier, Jean Grellier, Jérôme Guedj, Élisabeth Guigou, Thérèse Guilbert, Chantal Guittet, David Habib, Razy Hammadi, Mathieu Hanotin, Danièle Hoffman-Rispal, Joëlle Huillier, Sandrine Hurel, Monique Iborra, Françoise Imbert, Michel Issindou, Éric Jalton, Serge Janquin, Henri Jibrayel, Régis Juanico, Armand Jung, Laurent Kalinowski, Marietta Karamanli, Philippe Kemel, Chaynesse Khirouni, Bernadette Laclais, Conchita Lacuey, Jérôme Lambert, Colette Langlade, Jean Launay, Pierre Léautey, Pierre-Yves Le Borgn', Jean-Yves Le Bouillonnet, Patrick Lebreton, Gilbert Le Bris, Anne-Yvonne Le Dain, Jean-Yves Le Déaut, Viviane Le Dissez, Michel Lefait, Dominique Lefebvre, Jean-Marie Le Guen, Annick Le Loch, Axelle Lemaire, Patrick Lemasle, Catherine Lemorton, Christophe Léonard, Annick Lepetit, Jean-Pierre Le Roch, Bruno Le Roux, Arnaud Leroy, Michel Lesage, Bernard Lesterlin, Michel Liebgott, Martine Lignières-Cassou, Audrey Linkenheld, François Loncle, Lucette Lousteau, Jean-Pierre

Maggi, Jean-Philippe Mallé, Thierry Mandon, Jacqueline Maquet, Marie-Lou Marcel, Jean-René Marsac, Martine Martinel, Frédérique Massat, Sandrine Mazetier, Michel Ménard, Patrick Mennucci, Kléber Mesquida, Franck Montaugé, Pierre-Alain Muet, Philippe Nauche, Ségolène Neuville, Nathalie Nieson, Philippe Noguès, Maud Olivier, Monique Orphé, Michel Pajon, Luce Pane, Christian Paul, Rémi Pauvros, Germinal Peiro, Jean-Claude Perez, Sylvie Pichot, Sébastien Pietrasanta, Martine Pinville, Christine Pires Beaune, Philippe Plisson, Élisabeth Pochon, Pascal Popelin, Dominique Potier, Émilienne Poumirol, Michel Pouzol, Patrice Prat, Joaquim Pueyo, François Pupponi, Catherine Quéré, Valérie Rabault, Monique Rabin, Dominique Raimbourg, Marie Récalde, Marie-Line Reynaud, Eduardo Rihan Cypel, Denys Robiliard, Alain Rodet, Marcel Rogemont, Frédéric Roig, Barbara Romagnan, Bernard Roman, Dolores Roqué, Gwendal Rouillard, René Rouquet, Alain Rousset, Béatrice Santais, Odile Saugues, Gilbert Sauvan, Gilles Savary, Gérard Sebaoun, Christophe Sirugue, Julie Sommaruga, Suzanne Tallard, Pascal Terrasse, Gérard Terrier, Thomas Thévenoud, Sylvie Tolmont, Jean-Louis Touraine, Stéphane Travers, Catherine Troallic, Cécile Untermaier, Jean-Jacques Urvoas, Daniel Vaillant, Hélène Vainqueur-Christophe, Jacques Valax, Clotilde Valter, Michel Vauzelle, Olivier Véran, Fabrice Verdier, Michel Vergnier, Patrick Vignal, Jean-Michel Villaumé, Jean Jacques Vlody, Paola Zanetti.

(2) Dominique Baert, Serge Bardy, Marie-Françoise Bechtel, Chantal Berthelot, Jean-Luc Bleunven, Guy-Michel Chauveau, Yves Goasdoué, Édith Gueugneau, Christian Hutin, Jean-Luc Laurent, Annie Le Houerou, Serge Letchimy, Gabrielle Louis-Carabin, Hervé Pellois, Napole Polutélé, Boinali Said.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Les professionnels de l'encadrement du ski constituent une profession indépendante aux termes du dernier alinéa de l'article L. 622-5 du code de la sécurité sociale.

Cette profession, par définition saisonnière, assure depuis 50 ans, l'insertion professionnelle de ses nouveaux diplômés grâce à un système de régulation de l'activité organisé par l'association professionnelle majoritaire qui regroupe environ 90 % des moniteurs de ski soit près de 17 000 intervenants.

Ce système repose sur le principe d'une construction solidaire et intergénérationnelle de la profession de moniteur de ski répondant à un but légitime, celui d'assurer le renouvellement de la profession et par voie de conséquence l'emploi des nouveaux moniteurs. Le dispositif en vigueur encadre les conditions d'une réduction progressive de l'activité des moniteurs ayant atteint l'âge de liquidation de leur pension de retraite, autorisant concomitamment une intégration graduelle des nouveaux moniteurs. La pérennisation de la profession est ainsi assurée.

Consécutivement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, le fondement de ce principe a été remis en cause au motif d'une discrimination entre les professionnels liée à l'âge.

Afin de garantir la pérennisation de ce secteur professionnel, tout en prenant en compte les jugements récents, il est proposé d'adopter la présente proposition de loi. Elle vise, au nom de cet objectif légitime et selon des moyens proportionnés, à assurer la répartition de l'activité au sein de chaque association ou syndicat professionnel réunissant des moniteurs de ski exerçant sous un statut de travailleur indépendant qui le souhaite afin de mettre en place une compensation progressive entre les moniteurs en fin de carrière et les moniteurs en début de carrière, exerçant en tant que permanent.

Ce texte permet d'organiser une diminution d'activité pour les professionnels les plus âgés au bénéfice direct des moniteurs de moins de trente ans.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir adopter la présente proposition de loi.

## PROPOSITION DE LOI

### Article 1<sup>er</sup>

- ① Les associations ou les syndicats professionnels réunissant des moniteurs de ski exerçant sous un statut de travailleur indépendant peuvent instituer un dispositif de réduction d'activité des moniteurs ayant atteint l'âge de liquidation de leur pension de retraite afin de favoriser l'activité des moniteurs de moins de trente ans.
- ② La redistribution d'activité générée par la mise en œuvre de ce dispositif bénéficie exclusivement aux moniteurs âgés de moins de trente ans et exerçant en continuité sur la saison.

### Article 2

- ① I. – Le dispositif doit respecter les règles suivantes :
- ② – Pour les moniteurs ayant atteint l'âge de liquidation de leur pension de retraite et souhaitant prolonger leur activité pour une durée maximale de trois années, la réduction ne peut excéder 30 % de l'activité à laquelle ils pourraient normalement prétendre ;
- ③ – Pour les moniteurs ayant exercé leur activité durant trois années au-delà de l'âge de liquidation de leur pension de retraite, et souhaitant prolonger leur activité pour une durée maximale de deux années, la réduction ne peut excéder 50 % de l'activité à laquelle ils pourraient normalement prétendre ;
- ④ – Tout dispositif de réduction d'activité doit garantir aux moniteurs concernés un nombre d'heures d'activité qui leur permette de valider *a minima* deux trimestres d'assurance vieillesse auprès du régime de base, et ce, pour chaque saison de ski ;
- ⑤ – La redistribution d'activité générée garantit aux moniteurs de moins de trente ans un nombre d'heures d'activité qui leur permette de valider *a minima* deux trimestres d'assurance vieillesse auprès du régime de base, et ce, pour chaque saison de ski ;
- ⑥ – En tant que de besoin, il peut être fait appel aux moniteurs ayant exercé leur activité durant cinq années au-delà de l'âge de liquidation de leur pension de retraite et souhaitant prolonger leur activité.

- ⑦ II. – Les principes ainsi énoncés ne s'appliquent pas aux moniteurs exerçant leur activité avec leur clientèle propre.

